À l'école Saint-Christophe, la valeur de respect est fondamentale. Voici les attentes comportementales enseignées aux élèves de manière explicite. Ces mêmes attentes sont ré enseignées en cours d'année et renforcées selon les besoins. Les attentes en matière de comportement sont les mêmes pour tous et s'appuient sur cette valeur incontournable de respect : respect de soi, respect des autres et respect de l'environnement.

La matrice des attentes comportementales

	Respect de soi	Respect des autres	Respect de l'environnement
Dans la classe	Je fais ce que j'ai à faire. Je marche calmement. Je m'engage dans mes apprentissages.	Je suis gentil dans mes gestes et mes paroles. Je lève la main et j'attends le droit de parole. J'utilise le volume de voix permis.	Je garde mon espace propre. Je mets mes déchets dans la poubelle. Je fais bon usage du matériel et je le range aux endroits désignés.
Dans la cour d'école	Je m'habille en conséquence de la température. Je joue dans les endroits désignés. Je rentre dans l'école au son de la cloche.	Je suis gentil dans mes gestes et mes paroles. Je garde mes mains et mes pieds pour moi. Je laisse la neige, le sable, les cailloux par terre. Je respecte les règles des jeux.	Je jette mes déchets dans la poubelle. Je fais bon usage du matériel. Je garde les constructions des autres intactes.

	Respect de soi	Respect des autres	Respect de l'environnement
Dans les salles de toilettes	Je ferme ma porte. Je lave mes mains lorsque j'ai fini. Je fais ce que j'ai à faire et je retourne en classe.	Je respecte l'intimité des autres. Je parle à voix basse.	Je mets mes déchets dans la poubelle. Je tire la chasse d'eau.
À bord de l'autobus	Je marche calmement pour entrer et sortir de l'autobus. Je reste assis à ma place. J'attends le signal du conducteur pour me lever.	Je suis gentil dans mes gestes et mes paroles. Je garde mes mains et mes pieds pour moi. Je parle à voix basse.	Je garde l'autobus propre. Je marche sur les trottoirs pour circuler entre l'autobus et l'école.
Dans les corridors	Je fais ce que j'ai à faire et je retourne en classe. Je marche calmement.	Je garde mes mains et mes pieds pour moi. Je suis gentil dans mes gestes et mes paroles. Je parle à voix basse.	Je ferme doucement mon casier. Je garde mon casier et les corridors propres. Je circule avec la permission de mon enseignant.
Au local du dîner	Je reste à ma place en tout temps. Je mange face à la table. Je mange dans le temps prévu.	Je suis gentil dans mes gestes et mes paroles. Je parle à voix basse. Je demande la permission de l'adulte pour me lever.	Je ramasse les déchets et la nourriture qui sont par terre. Je ramasse les déchets et la nourriture qui sont sur la table. Je jette mes déchets dans la poubelle au signal de l'adulte.

	Respect de soi	Respect des autres	Respect de l'environnement
Lors de sorties	Je marche calmement. Je garde mon rang. Je circule dans les endroits désignés.	Je suis gentil dans mes gestes et mes paroles. Je garde mes mains et mes pieds pour moi. Je respecte les règles de l'activité.	Je garde mes mains et mes pieds pour moi. Je fais bon usage du matériel. J'utilise le volume de voix permis.

Règles d'ordre général

horaire	- respecter l'horaire de l'école : il n'y a aucune surveillance des élèves prévue en dehors de l'horaire établi - consulter le calendrier scolaire sur notre site internet en suivant ce lien Calendrier scolaire - consulter les heures de classe sur notre site internet en suivant ce lien Heures de classe
absences, départs, retards	- aviser le secrétariat de l'école si votre enfant est absent ou en retard - signer le registre si vous venez chercher votre enfant pendant les heures de classe - signer le registre si votre enfant n'utilise pas le transport scolaire de façon exceptionnelle
maladie/médicaments	- en cas de fièvre ou de vomissement, garder votre enfant à la maison pour une période de 24 heures sans symptôme - aucun médicament ne sera administré par un membre du personnel de l'école, sauf sur ordonnance d'un médecin (utilisation du formulaire CSCN obligatoire)
transport scolaire	- respecter les attentes comportementales dans l'autobus - émettre un rapport d'incident (adulte de l'école ou conducteur) lors de comportement indésirable - voir page 5 pour précisions - les parents doivent assurer le transport de leur enfant en cas d'annulation du transport scolaire

code vestimentaire	- se vêtir selon la température; les récréations et activités extérieures ont lieu malgré la chaleur et jusqu'à -25ºC - prévoir des chaussures d'intérieur à semelles non marquantes - les chandails ou camisoles doivent couvrir complètement le tronc (poitrine et ventre) et le dos - les culottes courtes, les jupes et les robes doivent couvrir complètement les fesses
utilisation d'appareils électroniques, numériques et téléphones intelligents	- téléphones cellulaires et appareils électroniques strictement interdit en salle de classe - aucune prise de photo ou de vidéo sans la permission des personnes concernées
effets personnels	- identifier les effets personnels - laisser les jouets, les jeux et le matériel non nécessaire à la réalisation des cours à la maison
objets interdits	- armes blanches - couteaux suisses - masques (déguisement)
aliments	- **AUCUNE NOIX, ARACHIDES ou produits faits à partir de noix ou d'arachides ne sont acceptés à l'école** - privilégier une alimentation saine - lors de partage d'aliments pour activité, privilégier les aliments du Guide alimentaire canadien

communication avec les parents	- communication mensuelle de la part de la direction par courriel
	- pour communiquer avec le titulaire de votre enfant, utiliser :
	  - l'agenda
	  - le courriel
	  - le téléphone
	  - référez vous aux Coordonnées du personnel au besoin

Autobus scolaire

Procédure d'infraction ou d'incident selon le Conseil scolaire Centre-Nord

- ➔ être transporté dans l'autobus scolaire est un privilège et non un droit;
- ➔ l'autobus scolaire est la continuité de l'école et les attentes comportementales doivent être respectées pour assurer la sécurité de tous;
- ➔ les parents et les élèves doivent respecter leur responsabilité à l'égard du maintien de la sécurité dans l'autobus.

Procédure de base lors d'incident ou d'infraction à bord de l'autobus scolaire

1. Lorsqu'un élève ne respecte pas les attentes comportementales après un ou deux avertissements, le conducteur doit rédiger un rapport d'incident qu'il remet à la direction de l'école;
2. La direction rencontre l'élève pour discuter de l'incident et discute avec le conducteur au besoin;
3. La direction communique avec les parents pour les informer de l'incident. Les parents sont encouragés à parler de l'incident et des attentes comportementales dans l'autobus avec leur enfant;
4. La même procédure est effectuée pour la deuxième et la troisième infraction;
5. À la troisième infraction, la direction suspend l'élève du transport scolaire pour une période de deux à trois jours;
6. À la quatrième infraction, la direction suspend l'élève du transport scolaire pour une période d'une semaine.

La suspension du transport scolaire est laissée à la discrétion de la direction d'école et peut varier d'une situation à l'autre.
Pour un incident grave, une suspension immédiate est envisageable.

Le modèle de Réponse À l'Intervention (RAI) est appliqué aux plans des comportements et des apprentissages. Il propose de procéder par étapes. On présente des activités et des interventions qui devraient aider tous les enfants à bien se développer. Après une certaine période d'observation, si les défis semblent se transformer en problèmes plus graves pour certains enfants, si ces problèmes persistent, sont fréquents ou s'intensifient, on passe à un niveau d'intervention plus spécifique et spécialisé. L'idée est de prendre d'abord des mesures de prévention universelles, puis de considérer des interventions spécifiques pour un ou des enfants (*adapté de TELUQ, 2013*).

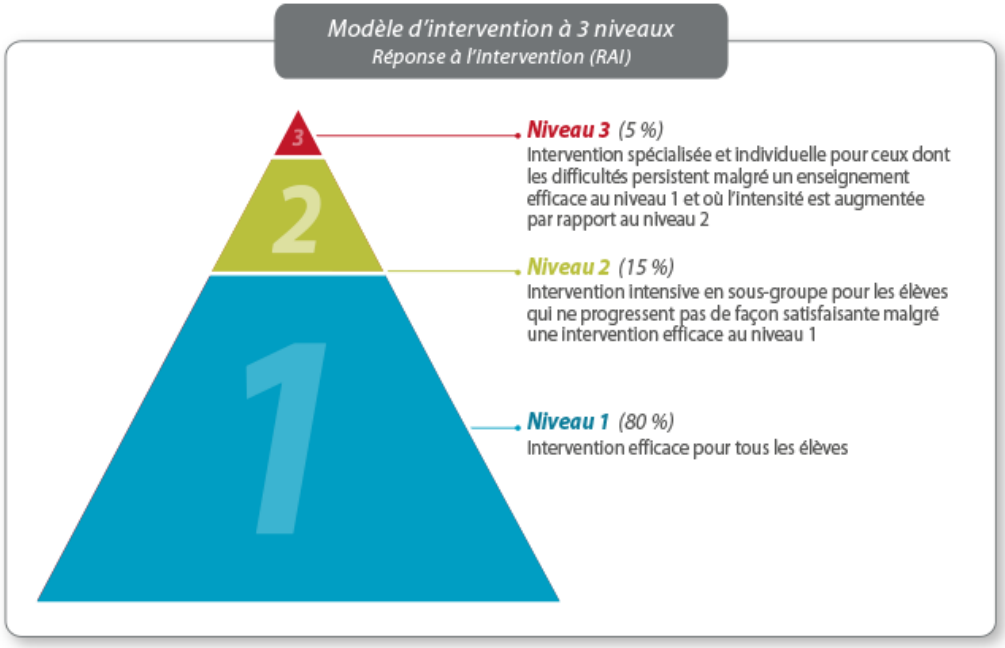

Figure 1. Le modèle RAI

Les écarts de conduite sont évalués comme étant mineurs ou majeurs. Le tableau ci-dessous dresse des listes incomplètes de comportements mineurs et majeurs. Il s'agit d'exemples à titre de références.

Tableau de classification des écarts de conduite - EXEMPLES

Écarts de conduite mineurs → **Écarts de conduite majeurs**

Niveau 1 **Environnement personnel**	**Niveau 2** **Environnement de la salle de classe**	**Niveau 3** **Environnement en général**	**Niveau 4** **Environnement sécuritaire**
Comportements qui nuisent personnellement à l'élève	Comportements qui nuisent à l'apprentissage des autres	Comportements qui nuisent à l'ordre en général	Comportements qui blessent ou illégaux
• N'écoute pas la personne qui parle • Parle une autre langue que le français • N'est pas vêtu selon la température • Lance de la neige, des cailloux, du sable sans viser quelqu'un • ETC. **Si ces comportements perdurent, ils peuvent devenir des comportements de niveau 2.**	• N'écoute pas la personne qui parle • Exclut les autres • Ne respecte pas les règles du jeu • Ne respecte pas la bulle de l'autre • Taquine • Se chamaille • Menace d'endommager • Détruit les constructions des autres • Reste dans la cour après le son de la cloche • Jette un déchet par terre • Lance de la neige ou du sable sur quelqu'un • ETC. **Si ces comportements perdurent, ils peuvent devenir des comportements de niveau 3.**	• Refuse de coopérer ou argumente • Menace de blesser • Brise volontairement la propriété d'autrui • Répond impoliment à un adulte • Crie envers un adulte • Lance des objets envers quelqu'un ou qui risquent de blesser • Utilise un langage inapproprié • Pose un geste inapproprié • Fait une crise de colère • Imite ou encourage les mauvais comportements • Provoque ou se moque • Humilie ou insulte • Se sauve • Ment • ETC. **Si ces comportements perdurent, ils peuvent devenir des comportements de niveau 4.**	• Pince • Grafigne • Crache • Pousse, bouscule, fait trébucher • Frappe • Utilise un langage violent ou vulgaire • Se bagarre • Tente de blesser ou blesse physiquement • Harcèle ou intimide • Participe à des jeux agressifs • Quitte la propriété de l'école • Vole • Fait des graffitis ou du vandalisme • Est en possession d'armes • Fait des menaces de mort • ETC.

L'arbre décisionnel ci-dessous est sert de référence afin de traiter les écarts de conduite et les comportements problématiques de manière constante et harmonisée.

ARBRE DÉCISIONNEL

ÉCART DE CONDUITE OU COMPORTEMENT PROBLÉMATIQUE

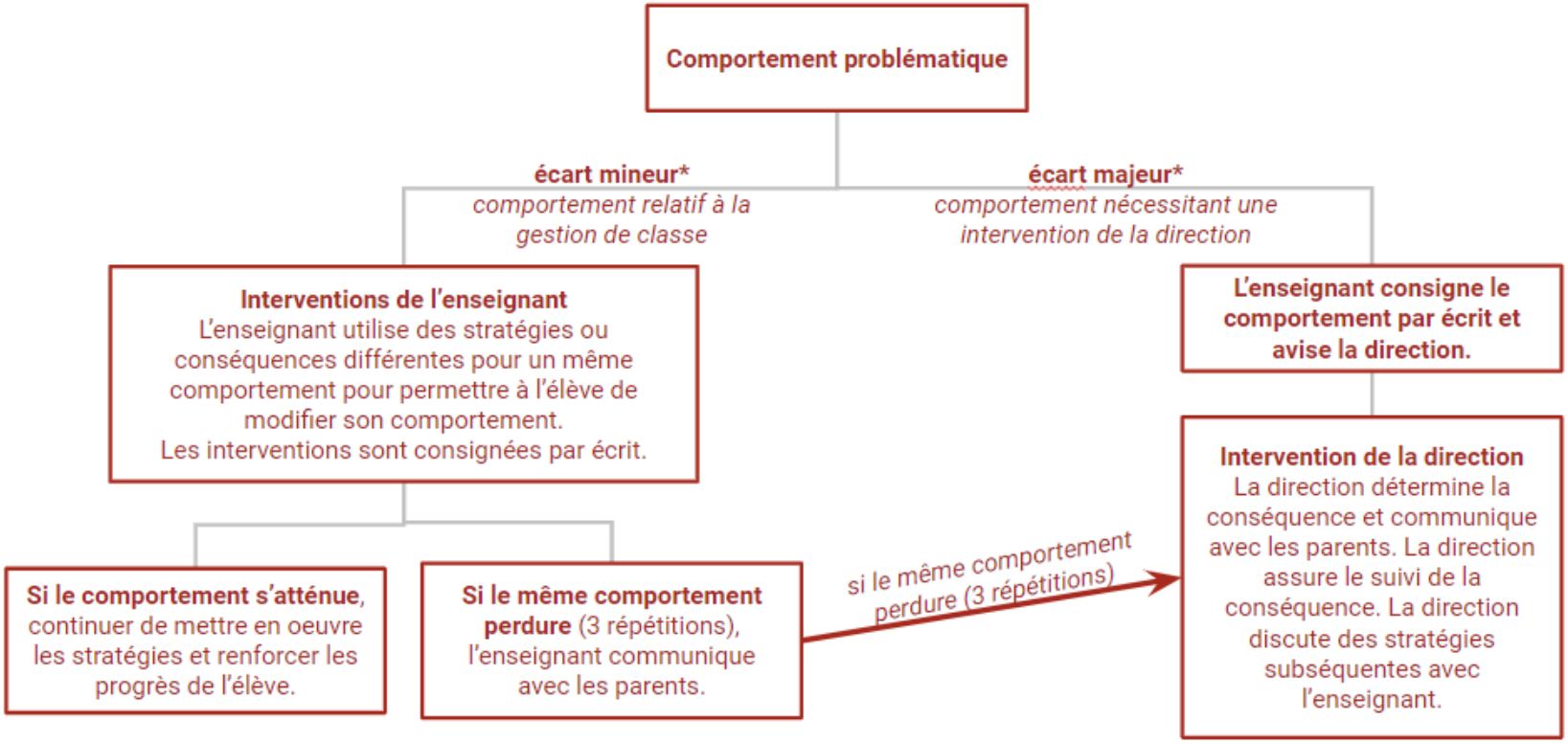

Exemples d’interventions et conséquences

pour écart de conduite mineur

- rencontrer l’élève
- présenter des excuses verbales ou écrites
- poser un geste réparateur ou effectuer une réparation
- pratiquer le comportement attendu
- réviser les attentes enseignées
- compléter une réflexion écrite
- faire une recherche
- reprendre du temps
- avoir un message dans l’agenda
- appeler soi-même ses parents
- etc.

pour écart de conduite mineurs répétitifs ou écart majeur

- suivi effectué par la direction
- appel aux parents par la direction
- avoir une feuille de route ou un contrat de comportement
- compléter une réflexion écrite
- recevoir une surveillance accrue de l’adulte
- effectuer une rencontre entre le titulaire, les parents et la direction
- effectuer des travaux communautaires au sein de l’école
- être retiré de la situation problématique
- être retiré de l’activité
- etc.